



∴ CYCLE ∴

# CYCLE SPECIALISANT DE FORMATION EN DROIT FISCAL - VOLET II

**LES 26 MARS, 23 AVRIL, 28 MAI,  
25 JUIN, 9 JUILLET, 17 SEPTEMBRE,  
19 NOVEMBRE ET 3 DÉCEMBRE 2021**

∴ VISIOCONFÉRENCE ∴

**VALIDATION  
3 H/ATELIER**

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



**SPÉCIALISATION**

[www.edase.fr](http://www.edase.fr)

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ce cycle se situe dans la continuité du cycle de préparation à la spécialité d'avocat fiscaliste débuté en 2019.

Son ambition est identique à savoir proposer aux avocats en exercice, disposant de la mention de spécialisation et souhaitant valider des heures dans cette matière ou à ceux désireux de l'obtenir, de bénéficier d'interventions et d'échanges avec des praticiens de qualité. Il repose sur une mise à jour des concepts fondamentaux ainsi que sur des exemples concrets et pratiques.

**TYPE DE FORMATION :** Visioconférence

**NIVEAU :** 3

#### PRÉ-REQUIS :

Disposer de la pratique professionnelle de la matière depuis plus de 4 ans

**DURÉE DE LA FORMATION :** 8 demi-journées

8 ateliers de 3 heures

Les 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 9 juillet, 17 septembre, 19 novembre et 3 décembre 2021

**NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :**

24h pour la totalité du cycle  
3h pour chaque atelier

### INTERVENANTS

**M. J. ANTONETTI**

*Président de chambre à la CAA de Marseille,*

**Mme J. BRUNEAU,**

*Rapporteur public au Tribunal administratif de Marseille*

**Mme A. COURBON,**

*Premier conseiller à la CAA de Marseille*

**M. O. GUILLAUMONT,**

*Premier conseiller au TA de Marseille,*

**Mme H. ROLAND-BOYER,**

*Président de chambre au TA de Marseille,*

**Me I. ANTONAKAS,**

*Avocat au Barreau de Marseille*

**Me E. COLLOMB,**

*Avocat au Barreau de Marseille,*

**Me G. DI RUSSO,**

*Avocat au Barreau de Marseille,*

**Me J.-M. LE GALLO,**

*Avocat au Barreau de Marseille,*

**Me A.-Ch. MAILLARD,**

*Avocat au Barreau de Marseille,*

**Me V. TRINCAL,**

*Avocat au Barreau de Marseille,*

**Me L. WELLER,**

*Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence,*

**Me S. RIGHI,**

*Avocat au Barreau de Marseille*

### ATELIER II LA NOTION D'ÉTABLISSEMENT STABLE

**Vendredi 23 avril 2021**

14 H - 17 H

**M. J. ANTONETTI**

*Président de chambre à la CAA de Marseille*

**Me L. WELLER**

*Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*

- Savoir apprécier le lieu d'imposition des activités industrielles ou commerciales exercées dans un État ou territoire autre que celui de la résidence de la personne morale
- Savoir lire et comprendre une convention fiscale bilatérale
- Appréhender les règles de fiscalité internationale
- Cas pratiques

### ATELIER III LA FISCALITÉ DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**Vendredi 28 mai 2021**

14 H - 17 H

**Me A.-Ch. MAILLARD**

*Avocat au Barreau de Marseille*

**Un magistrat**

*À confirmer*

- Principes et conditions générales
- Entreprises éligibles
- Condition relative à la durée de l'exercice social
- Cas pratiques

### ATELIER IV LA FISCALITÉ DES ESS

**Vendredi 25 juin 2021**

14 H - 17 H

**Mme A. COURBON,**

*Premier conseiller à la CAA de Marseille*

**Me J.-M. LE GALLO,**

*Avocat au Barreau de Marseille*

- Principes et conditions générales
- Cas de remise en cause de la structure
- Assujettissement à l'impôt

## PROGRAMME DU CYCLE

### ATELIER I LE CARACTÈRE PROBANT DE LA COMPTABILITÉ ET LA RECONSTITUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

**Vendredi 26 mars 2021**

14 H - 17 H

**M. O. GUILLAUMONT,**  
*Premier conseiller au TA de Marseille*

**Me G. DI RUSSO,**  
*Avocat au Barreau de Marseille*

- Connaître les cas de rejet de la comptabilité (rejet d'une comptabilité irrégulière, d'une comptabilité non probante)
- Appréhender les conséquences d'un rejet de comptabilité
- Cas pratiques

### ATELIER V LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

**Vendredi 09 juillet 2021**

14 H - 17 H

**M. O. GUILLAUMONT,**  
*Premier conseiller au TA de Marseille*

**Me V. TRINCAL,**  
*Avocat au Barreau de Marseille*

- Principes et conditions générales
- Régime des plus-values
- Régime des revenus fonciers déductibles
- Cas pratiques

## ATELIER VI : L'ACTE ANORMAL DE GESTION

Vendredi 17 septembre 2021

14 H - 17 H

M. J. ANTONETTI  
Président de chambre à la  
CAA de Marseille

Me E. COLLOMB  
Avocat au Barreau de  
Marseille

- Qualification de l'acte anormal de gestion
- Les conséquences de l'acte anormal de gestion pour l'entreprise
- Comment le dirigeant peut-il se prémunir contre l'acte anormal de gestion ?
- Cas pratiques

## ATELIER VII : LES PÉNALITÉS

Vendredi 19 novembre 2021

14 H - 17 H

Mme H. ROLAND-BOYER,  
Président de chambre au TA  
de Marseille

Me S. RIGHI,  
Avocat au Barreau de  
Marseille

- Connaître les types de délais de paiement
- Focus sur les paiements avec délai négocié et les pénalités de retard
- Calcul des indemnités pour frais de recouvrement et des sanctions
- Cas pratiques

## ATELIER VIII : LES REVENUS DISTRIBUÉS

Vendredi 03 décembre 2021

14 H - 17 H

Mme J. BRUNEAU,  
Rapporteur public au Tribunal  
administratif de Marseille

Me I. ANTONAKAS,  
Avocat au Barreau de  
Marseille

- Définition de la notion de revenu distribué
- Classification des revenus distribués
- Cas pratiques

## TARIFS ET PRISE EN CHARGE

|                                       | TARIF* | CREDIT D'IMPÔT** | Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt |
|---------------------------------------|--------|------------------|---|
| AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3 H | 60 €   | 30.75 €          | Moins de 30 €                                   |
| AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 24 H  | 420 €  | 246 €            | Moins de 180 €                                  |

\* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

\*\* Tarif heure de SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 10,25 €

Plus d'informations [ICI](#)

## FAITES FINANCER VOTRE FORMATION !

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr), OPCA-PL : [www.opcpl.com](http://www.opcpl.com)

Il vous appartient d'en faire la demande avant le début de la formation.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE !

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 26 MARS  
Le caractère probant de la comptabilité et la reconstitution du chiffre d'affaires [ICI](#)

ATELIER II · 23 AVRIL  
La notion d'établissement stable [ICI](#)

ATELIER III · 28 MAI  
La fiscalité des groupes de sociétés [ICI](#)

ATELIER IV · 25 JUIN  
La fiscalité des ESS [ICI](#)

ATELIER V · 09 JUILLET  
La fiscalité immobilière [ICI](#)

ATELIER VI · 17 SEPTEMBRE  
L'acte anormal de gestion [ICI](#)

ATELIER VII · 19 NOVEMBRE  
Les pénalités [ICI](#)

ATELIER VIII · 03 DÉCEMBRE  
Les revenus distribués [ICI](#)

LE CYCLE COMPLET [ICI](#)

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST  
Service Inscription Formation Continue  
61, boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - e-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)



## BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ CYCLE ∴

### CYCLE SPECIALISANT DE FORMATION EN DROIT FISCAL - VOLET II

Les 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 9 juillet, 17 septembre, 19 novembre  
et 3 décembre 2021

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Avocat au Barreau de : .....

Date de prestation de serment : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

#### ∴ CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ∴

Droit de la famille, des personnes  
et de leur patrimoine

Droit du dommage corporel

Droit des assurances

Droit immobilier

Droit rural

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et  
de la protection sociale

Droit pénal

Déontologie

Vie professionnelle

Droit commercial, des affaires et  
de la concurrence

Droit des sociétés

Droit des associations et des fondations

Droit bancaire et boursier

Droit du crédit et de la consommation

Droit de la fiducie

Droit des garanties, des suretés  
et des mesures d'exécution

Droit fiscal et douanier

Droit des transports

Droit public

Droit de l'international et de l'Union  
européenne

Droit des étrangers et de la nationalité

Droit de la santé

Droit de l'environnement

Droit des nouvelles technologies,  
l'informatique et de la communication

Droit de la propriété intellectuelle

Procédure civile

MARD / Médiation

Droit de l'arbitrage

Droit du sport

#### ∴ JE M'INSCRIS À ∴

##### ATELIER I · 26 MARS

**Le caractère probant de la comptabilité  
et la reconstitution du chiffre d'affaires**

##### ATELIER II · 23 AVRIL

**La notion d'établissement stable**

##### ATELIER III · 28 MAI

**La fiscalité des groupes de sociétés**

##### ATELIER IV · 25 JUIN

**La fiscalité des ESS**

##### ATELIER V · 09 JUILLET

**La fiscalité immobilière**

##### ATELIER VI · 17 SEPTEMBRE

**L'acte anormal de gestion**

##### ATELIER VII · 19 NOVEMBRE

**Les pénalités**

##### ATELIER VIII · 03 DÉCEMBRE

**Les revenus distribués**

**LE CYCLE COMPLET**

#### ∴ TARIFS ∴

**POUR 1 ATELIER · 60 €**

**POUR LE CYCLE COMPLET · 420 €**

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE,  
à l'adresse suivante : 61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site.

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr

